

Avis de l'Union Wallonne des Entreprises sur le Projet de SDT

Samuël Saelens - Conseiller

Structure de l'exposé

- Les entreprises en Wallonie
- L'avis de l'UWE sur le SDT

Les entreprises en Wallonie

Les entreprises – quelques constats

Nombre d'entreprises en Wallonie:

Vue d'ensemble 2015

	WALLONIE	BELGIQUE
Nombre d'entreprises	74.451	254.615
Entreprises par 1.000 habitants	20,7	22,6
Taille moyenne des entreprises	9,2	11,0

Sources : ONSS (données décentralisées) et SPF Economie - Calculs UWE.

Les entreprises – quelques constats

Place des grandes entreprises en Wallonie ?

Entreprises et salariés

par taille d'entreprise - 2015

		UNITÉS LOCALES		EFFECTIFS SALARIÉS	
		Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
PME	TPE*	62.226	83,6%	170.002	24,9%
	PE*	10.120	13,6%	202.510	29,7%
	ME*	1.768	2,4%	159.568	23,4%
	GE*	337	0,45%	149.395	21,9%
	Total	74.451	100%	681.475	100%

Sources : ONSS (données décentralisées) et SPF Economie - Calculs UWE.

99,6 % de PME pour 78,1% de l'emploi

337 GE pour 21,9 % de l'emploi

Quel est le taux de création d'entreprises en Wallonie?

Evolution du nombre d'entreprises entre 2007 et 2016

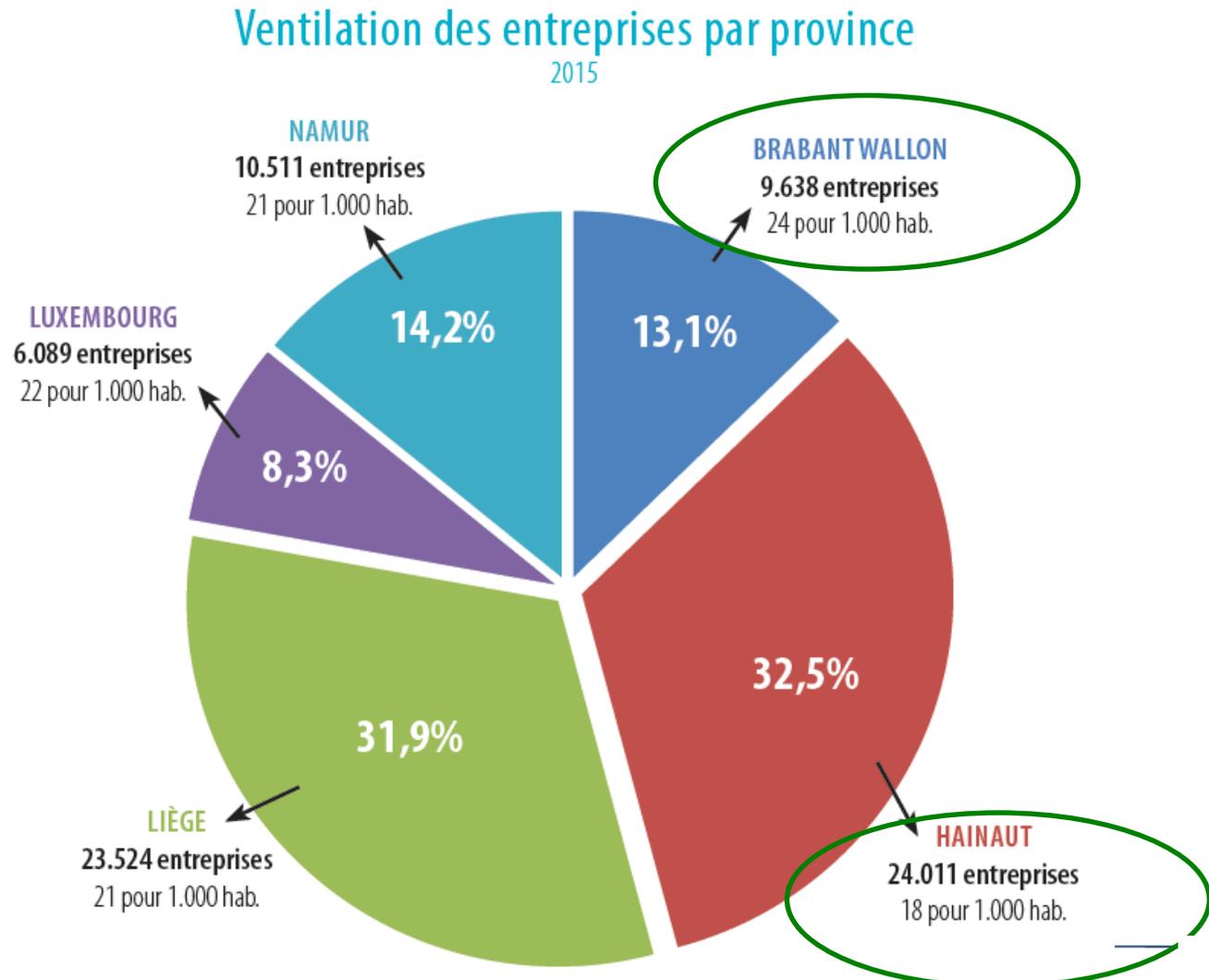
Taux annuel moyen (% du total des entreprises)

	WALLONIE	FLANDRE
Taux de création brut	7,6%	7,8%
Taux de disparition brut	5,0%	4,2%
Taux d'immigration géographique net	0,3%	-0,01%
Taux de création net	2,8%	3,6%

Source : SPF Economie - Calculs : UWE.

**En moyenne, 2700
entreprises supplémentaires
par an**

Dans quelle province y a-t-il le plus d'entreprises ?



Les entreprises en Wallonie

Les Parcs d'Activité Economique (PAE) – Chiffres de 2016

- 280 parcs d'activités économiques dont 7 parcs scientifiques, 6 aires logistiques et 11 infrastructures multimodales de transport combiné.
- Plus de 200 bâtiments-relais.
- 9 centres de services auxiliaires (crèches).
- Superficie des zones destinés à l'activité économique au plan de secteur = 27.900 ha (= 1,6 % du territoire wallon vs 2,8 % en Flandre).
- Superficie nette des parcs d'activités économiques = 13.045 ha (= 0,7 % du territoire wallon)
- 7.600 entreprises (10,2 % des entreprises)
- 162.000 emplois directs (soit environ 12,9% de la population active en Wallonie).

Les entreprises en Wallonie

- Wallonie : 24.664 ha occupés par l'activité économique (1,46 % du territoire régional)
- Flandre : 50.488 ha occupés par l'activité économique (3,73 % du territoire régional)
- Environ 7 ha / 1000 habitants en Wallonie contre 8 ha / 1000 habitants en Flandre
- Environ 3500 ha en plus en Wallonie pour atteindre le ratio flamand

Source : Utilisation du sol 2016 – Population - Statbel

Les entreprises en Wallonie

Evolution du tissu économique

- L'évolution du contexte socio-économique a conduit à des entreprises :
 - plus petites ;
 - actives dans de nouveaux secteurs ;
 - aux modes de fonctionnement qui évoluent ;
 - intégrant, pour certaines, de nouveaux territoires (PAE).

→ Impacts sur le territoire et la mobilité !

L'avis de l'UWE sur le SDT

Structure de l'avis

- 1. Contexte
- 2. Le SDT et le développement économique
- 3. Remarques générales sur le projet
- 4. Remarques particulières sur le projet

Le SDT et le développement économique

- 1. La place de l'entreprise sur le territoire
- 2. La contribution du secteur privé au développement territorial
- 3. Les autres éléments facilitateurs des dynamiques économiques
- 4. L'attractivité régionale

Le SDT et le développement économique

1. La place de l'entreprise sur le territoire

Nouveaux espaces économiques (AM3)

- 200 ha/an pour l'activité économique dont 30 % friches et revamping d'ici 2030 et 100 % d'ici 2050

Stock permanent de terrains (AM3)

- 400 à 600 ha de réserve permanente (entreprises de grande dimension)

Réhabilitation renforcée des sites reconnus en SAR (PV1)

- 100 ha reconverti /an d'ici 2030 et 130 ha d'ici 2050

Le SDT et le développement économique

1. La place de l'entreprise sur le territoire

Le projet de SDT oriente les activités économiques vers les pôles et certains points d'appui.

Si l'UWE conçoit l'idée globale, il y a lieu de nuancer le texte en projet afin :

- de veiller aux activités économiques « traditionnelles » en dehors de ces pôles et points;
- de ne pas limiter l'installation nouvelle de l'activité dite « industrielle » aux réseaux ferroviaire et fluvial ;
- de privilégier la massification des flux de marchandises sur les plateformes multimodales existantes ;
- d'être particulièrement prudent dans la définition de ces pôles et points d'appui. Impacts ? ;
- d'envisager, dans ce cadre, la hiérarchisation des pôles, comme dans le projet flamand par exemple et une meilleure prise en compte de la spécificité des territoires.

Le SDT et le développement économique

2. La contribution du secteur privé au développement territorial

Création de logements, d'équipements et d'infrastructures

- AM 1 175.000 nouveaux logements (2030 – 50 % sur terrains artificialisés) et 350.000 (2050 – sans artificialisation)
- SS 4 Renforcer les réseaux de communication
- DE1 Accès aux services pour tous (commerces, eau ...)

Fin de l'artificialisation

2. La contribution du secteur privé au développement territorial

L'UWE :

- peut partager la volonté d'une réduction tendancielle globale de l'artificialisation des terres à l'objectif 2050 ;
- estime indispensable d'accompagner dès à présent cette volonté en prenant des mesures positives d'accompagnement :
 - soutiens publics spécifiques à l'achat de terrains au cœur de villes et de villages
 - évolution positive de la fiscalité pour favoriser ces sites
 - aucune charge d'urbanisme pour certains projets
 - sécurité juridique accrue sur une série d'éléments de base des projets
 - ...

Fin de l'artificialisation

- propose que les budgets et mécanismes de soutien aux opérations touchant aux cœurs de villes et de villages (rénovation et revitalisation urbaines, parties de Sowafinal dédiées aux SAR, parties du budget grandes villes ou du FRIC) soient partiellement ou totalement mutualisés ;
- demande que soient associés et impliqués des acteurs potentiellement clés de cette mesure (Infrabel et SNCB par exemple) et que la mesure soit bien coordonnée avec d'autres directions générales du SPW ou encore d'autres plans de développement wallons et d'autres polices administratives ;
- considère l'objectif inapplicable sans la mise en place d'un système performant et équitable de compensation des moins-values pour les parcelles concernées.

Fin de l'artificialisation

- souhaite que soit clairement affirmée la place de l'activité économique sur le territoire afin d'éviter que des approches locales puissent conduire à privilégier les autres fonctions du territoire au détriment de l'activité économique ;
- s'interroge à ce titre sur la manière avec laquelle l'objectif sera réparti et phasé entre les 262 communes wallonnes ;
- suggère de réfléchir à des mécanismes permettant de réduire les contentieux. La Wallonie ne peut en effet prôner la densité sans intégrer une méthode destinée à éviter la multiplication des recours qu'elle induira inévitablement ;

Fin de l'artificialisation

- s'interroge sur l'impact de cette mesure sur certains aspects spécifiques de l'utilisation du sol.
 - Quid par exemple de la fin de l'artificialisation au regard de l'ambition énergétique de la Wallonie (une éolienne ou un parc photovoltaïque nécessitent d'artificialiser) ?
 - Quid de certaines infrastructures de transport qui seront demain nécessaires (contournements routiers, voies ferrées ou plateformes fluviales) ?

Fin de l'artificialisation

- est convaincue que, d'un point de vue plus méthodologique, il est nécessaire :
 - d'évaluer préalablement et précisément les impacts négatifs et positifs attendus ;
 - d'évaluer les besoins à long terme en matière d'artificialisation afin d'analyser la compatibilité du projet avec la réalité du terrain ;
 - de phaser concrètement cette ambition en définissant un timing précis, un tableau des mesures transitoires à mettre en œuvre, un mécanisme solide de compensation, les mécanismes de flexibilité du système (« portes de sortie ») afin de ne pas coincer inutilement le territoire aux échéances fixées, les zones les moins potentiellement propices à l'urbanisation, la manière la plus adéquate d'inscrire les acteurs locaux dans cette vision afin d'éviter les blocages et les concurrences ;
- enfin, et de manière fondamentale, invite fortement les autorités régionales à mener la mise en place de cet objectif en totale collaboration et concertation avec l'ensemble des acteurs privés impliqués

Le SDT et le développement économique

3. Les autres éléments facilitateurs des dynamiques économiques

Toutes les considérations sur l'amélioration des réseaux :

- Transport (SS4, DE4, DE5) – Pas de stigmatisation de la route !
- Énergie (AM5)
- Numérique (AM4)

Importance de la performance de ces réseaux, aussi au niveau local

Le SDT et le développement économique

4. L'attractivité régionale (notamment SS1 et SS2)

- Sur ces aspects, l'UWE souhaite que :
 - soient davantage développés les liens territoriaux particuliers qui nous unissent à la Flandre et à Bruxelles ;
 - soit davantage évoqué le rôle que joue le niveau fédéral au travers de ses compétences et dont les conséquences sur le territoire peuvent être importantes (fiscalité par exemple) ;
 - l'efficacité de certaines structures transrégionales soit mesurée.

Remarques générales

- Dynamiques endogènes sont essentielles
- Le SDT après le CoDT. Logique ?
- Nécessité de réfléchir dès maintenant à l'opérationnalisation
- Mise en adéquation des procédures
- Etudier la faisabilité de la « superposition » des mesures
- Articulation avec autres plans wallon (Marshall, SRM, PACE ...)
- Distinction Objectifs / Principes – Mesures → Mise à jour

Remarques générales

- Rien sur la gouvernance ?
 - Pourtant nécessité d'identifier Qui ? Comment ? Combien ? Impacts ?
- Quid de l'implication des communes ?
- Inscription dans une dynamique plus large que Wallonie sinon quels impacts ? Bruxelles et Flandre, peu citées, au mieux au même titre que les autres voisins
- Valoriser les compétences de chacun (place du privé)
- Outil de stimulation plus que de contraintes

Quelques remarques particulières

- « *Réduire les disparités territoriales* ». Vraiment ?
- Importance des deux « métropoles »
- Prise en compte de l'existant
- Densification des PAE ? Pas forcément une bonne idée
- Révolution numérique peu intégrée
- Carte positive du développement éolien
- Mixité. Tout le monde d'accord ?
- Adesa dans les PdS ?
- Synergies plutôt que concurrence entre ressources

Merci de votre attention
